

MAIRIE DE GLAND
Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
Du 2 Avril 2025

Étaient présents :

Mmes : MALLET Claudine, MARCHAND Murièle, CLEREN Stéphanie
Mrs : BEAUFORT Armand, ASSAILLY Gérard, SAN-MIGUEL Claude,
BOUVET Jean-François

Étaient excusés :

Mme Bernadette LEGOUGE (pouvoir donné à Claude SAN-MIGUEL)
Mr Aurélien GAUTHIER (pouvoir donné à Stéphanie CLEREN)
Mme Sylvie SCIANCALEPORE (pouvoir donné à Jean-François BOUVET)

Était absent :

Mr Timothé METIVIER

Avant de commencer, Mr Le Maire demande au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour en y ajoutant les 3 délibérations suivantes :

- une délibération concernant des travaux de bétonnage chemin de Reims.
- une délibération pour le changement de nom de la salle "Foyer Rural".
- une délibération concernant l'ajout d'un chèque de caution de 25€ pour le non nettoyage des tables lors de la location de la salle communale.

1 membre de l'assemblée délibérante s'y oppose.

- Ouverture de séance : 18h36 -

Madame CLEREN Stéphanie est nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : Monsieur BOUVET Jean-François

Le quorum (6) étant atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement.

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 06/03/2025

Délibérations :

- Modification du poste de secrétaire de mairie.
- Nomination d'un membre au bureau de l'Association Foncière.
- Approbation du Compte Financier Unique 2024.
- Affectation du résultat.
- Approbation du Budget Primitif 2025.
- Travaux de bétonnage chemin de Reims.
- Changement de nom de la salle "Foyer Rural".

- Ajout d'un chèque de caution de 25€ pour le non nettoyage des tables lors de la location de la salle communale.

Questions diverses

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 06/03/2025 :

- La mention "le dépouillement du vote a donné les résultats suivants" doit être retirée puisque, sauf cas exceptionnel, les membres de l'assemblée délibérante votent à main levée.
- 1 membre de l'assemblée délibérante souhaite la modification des mots "Conseiller Municipal".

Le vote a donné les résultats suivants :

Pour : 1
Contre : 9

Délibérations :

- Mr Jean-François BOUVET propose au conseil municipal un projet de délibération concernant la modification du poste de secrétaire de mairie.
Il explique à l'assemblée délibérante que la charge de travail justifierait un passage à temps complet. Des mairies alentour dont le nombre d'habitants est équivalent à la commune de Gland ont été questionnées et la plupart ont opté pour un contrat en 35h / semaine pour leur secrétaire. De plus, l'ancienne secrétaire en poste 24h / semaine faisait régulièrement des heures supplémentaires.

Le vote a donné les résultats suivants :

Pour : 9
Contre : 1

- Mr Jean-François BOUVET propose au conseil municipal un projet de délibération concernant la nomination d'un membre au bureau de l'Association Foncière.
Il explique à l'assemblée délibérante que Mr Claude DEBARLE a démissionné. Il avait été nommé par la mairie, le Conseil Municipal doit donc nommer un nouveau membre.
Il est également rappelé que l'Association Foncière ne concerne que les propriétaires de terrains à vigne faisant partie de l'AOC, il n'y a donc que des vigneron qui cotisent. Les 4 candidatures reçues par la mairie sont présentées à l'assemblée délibérante, à savoir : Yves HUSSON, Adrien BEAUFORT, Clément MARCHAND et Cyril NAUDE.
Après avoir étudié ces 4 candidatures, Mr Jean-François BOUVET propose au Conseil Municipal la nomination de Mr Adrien BEAUFORT.

Le vote a donné les résultats suivants :

Pour : 9
Abstention : 1

- Mr Jean-François BOUVET propose au conseil municipal un projet de délibération concernant l'approbation du Compte Financier Unique 2024.
Il présente le CFU 2024 au conseil Municipal :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	112 765,66	261 404,00	374 169,66
	Recettes réalisées (1)	B	58 270,29	283 098,14	341 368,43
	Restes à réaliser	C	29 795,05	11 852,15	41 647,20
Dépenses	Autonisation budgétaire totale	D	134 580,97	339 118,10	473 679,07
	Dépenses réalisées (1)	E	102 981,71	242 227,08	345 208,79
	Restes à réaliser	F	64 600,60	66 423,77	131 024,37
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-44 711,42	40 871,06	-3 840,36
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	21 795,31	77 714,10	99 509,41
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-22 916,11	118 585,16	95 669,05
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-34 805,55	-54 571,62	-89 377,17
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-57 721,66	64 013,54	6 291,88

Mr Jean-François BOUVET sort de la salle au moment du vote, c'est Mr Claude SAN MIGUEL qui préside l'assemblée délibérante.

Le vote a donné les résultats suivants :

Pour : 8

Abstention : 1

- Mr Jean-François BOUVET propose au conseil municipal un projet de délibération concernant l'affectation du résultat.
Il propose à l'assemblée délibérante d'affecter les résultats conformément au CFU 2024 présenté précédemment.

Le vote a donné les résultats suivants : Pour à l'unanimité des présents et représentés.

- Mr Jean-François BOUVET propose au conseil municipal un projet de délibération concernant des travaux de bétonnage chemin de Reims.
Il explique à l'assemblée délibérante que l'Association Foncière a reçu un devis de 62 802.00 € pour la réalisation de ces travaux.
Il propose une prise en charge de la commune à hauteur de 20 000.00 € TTC.

Le vote a donné les résultats suivants :

Pour : 9

Contre : 1

- Mr Jean-François BOUVET propose au conseil municipal un projet de délibération concernant l'approbation du Budget Primitif 2025.
Il propose à l'assemblée délibérante un vote au chapitre, avec la section de fonctionnement en suréquilibre et la section d'investissement à l'équilibre comme suit :

COMMUNE DE GLAND (M57) - MAIRIE DE GLAND - BP (projet de budget) - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	DEPENSES 135 762,09	RECETTES 77 419,28
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	19 271,66	29 795,05
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) -22 916,11
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	155 033,75	84 298,22
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	DEPENSES 356 467,48	RECETTES 289 255,50
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 118 797,56
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	356 467,48	408 053,06
	TOTAL DU BUDGET (4)	511 501,23	492 351,28

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

Le vote a donné les résultats suivants :

Pour : 9

Contre : 1

- Mr Jean-François BOUVET propose au conseil municipal un projet de délibération concernant le changement de nom de la salle "Foyer Rural".
Il explique à l'assemblée délibérante qu'un amalgame est fait entre l'association "Foyer Rural" et la salle communale "Foyer Rural".
Il propose de renommer la salle communale salle "Marcel Husson".

Le vote a donné les résultats suivants : Pour à l'unanimité des présents et représentés.

- Mr Jean-François BOUVET propose au conseil municipal un projet de délibération concernant l'ajout d'un chèque de caution de 25€ pour le non nettoyage des tables lors de la location de la salle communale.
Il explique à l'assemblée délibérante qu'une refonte du règlement de location de la salle communale a été effectuée, ainsi que la mise en place d'un état des lieux d'entrée et de sortie.
Il a été noté un problème récurrent au niveau du nettoyage des tables.
Après en avoir débattu, l'assemblée délibérante décide la mise en place d'une pénalité supplémentaire de 50.00 € en cas de non nettoyage des tables.
Il est également convenu que les chèques de caution soient supprimés.
En cas de pénalités pour dégradations (300.00 €), mauvais tri des déchets (100.00 €) et/ou non nettoyage des tables (50.00 €), celles-ci seront directement facturées sur le titre émis après la location de la salle.
Le contrat de location sera modifié en ce sens.

Le vote a donné les résultats suivants : Pour à l'unanimité des présents et représentés.

Questions diverses :

- Concernant le mauvais état du chemin des bois, il serait opportun que les communes de Gland et de Mont Saint Père s'associent pour demander à l'ONF que les entreprises exploitant les bois procèdent à la remise en état du chemin.
- Des bâches s'envolent au niveau des serres (exploitation privée), ce qui est susceptible de poser un problème environnemental. La commune prévoit d'envoyer un courrier au propriétaire des serres pour résoudre cette question.



DELIBERATION N° 11_2025 DU CONSEIL MUNICIPAL

**Commune de GLAND
Département de l'Aisne
Arrondissement et Canton
de Château-Thierry**

L'an deux mille vingt cinq
Le 02 avril à 18h30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Mr Jean-François BOUVET, Maire.

Date de convocation : 26/03/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 7

Votants : 10

Présents : Mmes : Murièle MARCHAND, Claudine MALLET, Stéphanie CLEREN.
Mrs : Jean-François BOUVET, Gérard ASSAILLY, Claude SAN-MIGUEL, Armand BEAUFORT.

Absents excusés : Mr Aurélien GAUTHIER (pouvoir donné à Mme Stéphanie CLEREN).
Mme Bernadette LEGOUGE (pouvoir donné à Mr Claude SAN MIGUEL).
Mme Sylvie SCIANCALEPORE (pouvoir donné à Mr Jean-François BOUVET).

Absent : Mr Timothé METIVIER.

Mme Stéphanie CLEREN a été élue secrétaire.

Objet : CREATION OU SUPPRESSION D'EMPLOI (modification du poste de secrétaire de mairie).

Mr Jean-François BOUVET propose au conseil municipal un projet de délibération concernant la modification du poste de secrétaire de mairie.

Il explique à l'assemblée délibérante que la charge de travail justifierait un passage à temps complet. Des mairies alentour et hors secteur, dont le nombre d'habitants est équivalent à la commune de Gland ont été questionnées et la plupart ont opté pour un contrat en 35h / semaine pour leur secrétaire. De plus, l'ancienne secrétaire en poste 24h / semaine faisait régulièrement des heures supplémentaires.

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Vu l'avis du Comité Social Territorial,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

.../...

Considérant la nécessité de créer 1 emploi d'adjoint administratif afin d'exercer les
ET

Considérant la nécessité de supprimer 1 emploi d'adjoint administratif.

Le Maire propose à l'assemblée,

la création d'1 emploi d'adjoint administratif, permanent à temps complet à raison de 35 h hebdomadaires. Cet emploi sera pourvu par un agent contractuel relevant du grade des adjoints administratifs et de la catégorie C.

- L'agent sera rémunéré sur l'échelle afférente au grade des adjoints administratifs

-la suppression d'1 emploi d'adjoint administratif, permanent à temps non complet à raison de 24 h hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/06/2025,

- Filière : ADMINISTRATIVE
- Cadre d'emplois : ADJOINT ADMINISTRATIF

- Grade : Adjoint administratif à temps complet (35 h hebdomadaires) :
 - ⇒ ancien effectif 0
 - ⇒ nouvel effectif 1

- Grade : Adjoint administratif à temps non complet (24 h hebdomadaires) :
 - ⇒ ancien effectif 1
 - ⇒ nouvel effectif 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés, articles 6413 Personnel non titulaire I et 6450 Charges de sécurité sociale et de prévoyance.

ADOPTÉ :

à 9 voix pour

à 1 voix contre

Fait et délibéré en séance, aux jours, mois et an susdit, et ont signé avec Nous les Membres présents

Pour Copie Conforme :

Le Maire, Jean-François BOUVET

Le Maire certifie que la présente

Délibération a été déposée

en Sous-Préfecture de Château-Thierry

au titre du contrôle de la légalité le : 02/07/2025

et publication ou notification en date du : 02/07/2025





Commune de GLAND
Département de l'Aisne

Envoyé en préfecture le 19/05/2025

Reçu en préfecture le 19/05/2025

Publié le 20/05/2025

ID : 002-210203287-20250519-12_2025-DE

DELIBERATION N° 12_2025 DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt cinq
Le 02 avril à 18h30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Mr Jean-François BOUVET, Maire.

Date de convocation : 26/03/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 7

Votants : 10

Présents :

Mmes : Murièle MARCHAND, Claudine MALLET, Stéphanie CLEREN.

Mrs : Jean-François BOUVET, Gérard ASSAILLY, Armand BEAUFORT

Claude SAN-MIGUEL.

Absents excusés :

Mr Aurélien GAUTHIER (pouvoir donné à Mme Stéphanie CLEREN).

Mme Bernadette LEGOUGE (pouvoir donné à Mr Claude SAN MIGUEL).

Mme Sylvie SCIANCALEPORE (pouvoir donné à Mr Jean-François BOUVET).

Absent : Mr Timothé METIVIER.

Mme Stéphanie CLEREN a été élue secrétaire.

Objet : Nomination d'un membre au bureau de l'Association Foncière

Mr Jean-François BOUVET propose au conseil municipal un projet de délibération concernant la nomination d'un membre au bureau de l'Association Foncière.

Il explique à l'assemblée délibérante que Mr Claude DEBARLE a démissionné. Il avait été nommé par la mairie, le Conseil Municipal doit donc nommer un nouveau membre.

Il est également rappelé que l'Association Foncière ne concerne que les propriétaires de terrains à vigne faisant partie de l'AOC, il n'y a donc que des vigneron qui cotisent.

Les 4 candidatures reçues par la mairie sont présentées à l'assemblée délibérante, à savoir : Yves HUSSON, Adrien BEAUFORT, Clément MARCHAND et Cyril NAUDE.

Après avoir étudié ces 4 candidatures, Mr Jean-François BOUVET propose au Conseil Municipal la nomination de Mr Adrien BEAUFORT.

Le vote a donné les résultats suivants : 9 voix Pour et 1 Abstention

Fait et délibéré en séance, aux jours, mois et an susdit, et ont signé avec Nous les Membres présents

Pour Copie Conforme :

Le Maire, Jean-François BOUVET

Le Maire certifie que la présente

Délibération a été déposée

en Sous-Préfecture de Château-Thierry

au titre du contrôle de la légalité le : 29/05/2025

et publication ou notification en date du : 20/05/2025





Commune de **GLAND**
Département de l'Aisne

Envoyé en préfecture le 20/05/2025

Reçu en préfecture le 20/05/2025

Publié le 21/05/2025

ID : 002-210203287-20250520-15_2025-DE

DELIBERATION N° 15_2025 DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt cinq
Le 02 avril à 18h30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Mr Jean-François BOUVET, Maire.

Date de convocation : 26/03/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 7

Votants : 10

Présents :

Mmes : Murièle MARCHAND, Claudine MALLET, Stéphanie CLEREN.

Mrs : Jean-François BOUVET, Gérard ASSAILLY, Armand BEAUFORT

Claude SAN-MIGUEL.

Absents excusés :

Mr Aurélien GAUTHIER (pouvoir donné à Mme Stéphanie CLEREN).

Mme Bernadette LEGOUGE (pouvoir donné à Mr Claude SAN MIGUEL).

Mme Sylvie SCIANCALEPORE (pouvoir donné à Mr Jean-François BOUVET).

Absent : Mr Timothé METIVIER.

Mme Stéphanie CLEREN a été élue secrétaire.

Objet : Participation financière de la commune aux travaux de bétonnage du chemin rural de Reims

Monsieur le Maire rappelle que les communes n'ont pas l'obligation d'entretenir les chemins ruraux.

Contrairement aux voies communales dont l'entretien est une dépense obligatoire de la commune (art. L 2321-2 du Code Général de Collectivités Territoriales), aucune disposition législative ou réglementaire n'impose à la commune une telle charge pour les chemins ruraux.

Néanmoins, compte tenu du fait que le chemin rural de Reims est régulièrement emprunté au profit de la commune, notamment pour la collecte des déchets, Mr Jean-François BOUVET propose au Conseil Municipal que la commune participe financièrement aux travaux de bétonnage dudit chemin.

Il explique à l'assemblée délibérante que l'Association Foncière a reçu un devis de 62 802.00 € pour la réalisation de ces travaux, et propose une prise en charge de la commune à hauteur de 20 000.00 € TTC.

L'acceptation de cette participation financière ne signifie pas engagement de la part de la commune d'assumer l'entretien de ce chemin.

Le vote a donné les résultats suivants : 9 voix Pour et 1 voix Contre

Fait et délibéré en séance, aux jours, mois et an susdit, et ont signé avec Nous les Membres présents

Pour Copie Conforme :

Le Maire certifie que la présente

Délibération a été déposée

en Sous- Préfecture de Château-Thierry

au titre du contrôle de la légalité le : 20/05/2025

et publication ou notification en date du : 21/05/2025

Le Maire, Jean-François BOUVET





Commune de **GLAND**
Département de l'Aisne

L'an deux mille vingt cinq
Le 02 avril à 18h30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Mr Jean-François BOUVET, Maire.

Date de convocation : 26/03/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 7

Votants : 10

Présents :

Mmes : Murièle MARCHAND, Claudine MALLET, Stéphanie CLEREN.

Mrs : Jean-François BOUVET, Gérard ASSAILLY, Armand BEAUFORT

Claude SAN-MIGUEL.

Absents excusés :

Mr Aurélien GAUTHIER (pouvoir donné à Mme Stéphanie CLEREN).

Mme Bernadette LEGOUGE (pouvoir donné à Mr Claude SAN MIGUEL).

Mme Sylvie SCIANCALEPORE (pouvoir donné à Mr Jean-François BOUVET).

Absent : Mr Timothé METIVIER.

Mme Stéphanie CLEREN a été élue secrétaire.

Objet : Changement de nom de la salle communale

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2121-29 et suivants, relatifs aux compétences du conseil municipal ;

Vu la volonté de la municipalité de donner un nouveau nom à la salle communale « Foyer Rural » afin d'éviter un amalgame entre l'association « Foyer Rural » et la salle communale « Foyer Rural » ;

Considérant que la salle communale de Gland constitue un lieu central de la vie locale, accueillant divers événements municipaux, culturels et associatifs ;

Considérant que la nouvelle dénomination retenue reflète les valeurs et l'histoire de la commune ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver le changement de nom de la salle communale « Foyer Rural », qui portera désormais le nom de salle « Marcel Husson » à compter du 03/04/2025.

- De mandater Monsieur le Maire pour entreprendre toutes les démarches administratives nécessaires à la mise en œuvre de cette décision, notamment la mise à jour des documents officiels et la signalétique.

Le vote a donné les résultats suivants : Pour à l'unanimité des présents et représentés.

Fait et délibéré en séance, aux jours, mois et an susdit, et ont signé avec Nous les Membres présents

Pour Copie Conforme :

Le Maire, Jean-François BOUVET

Le Maire certifie que la présente

Délibération a été déposée

en Sous-Préfecture de Château-Thierry

au titre du contrôle de la légalité le : 20/05/2025

et publication ou notification en date du : 21/05/2025





Commune de GLAND
Département de l'Aisne

Envoyé en préfecture le 20/05/2025

Reçu en préfecture le 20/05/2025

Publié le 21/05/2025

ID : 002-210203287-20250520-09BIS_2025-DE

DELIBERATION N° 09 BIS_2025 DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt cinq
Le 2 avril à 18h30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Mr Jean-François BOUVET, Maire.

Date de convocation : 26/03/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 7

Votants : 10

Présents :

Mmes : Murièle MARCHAND, Claudine MALLET, Stéphanie CLEREN.

Mrs : Jean-François BOUVET, Gérard ASSAILLY, Armand BEAUFORT

Claude SAN-MIGUEL.

Absents excusés :

Mr Aurélien GAUTHIER (pouvoir donné à Mme Stéphanie CLEREN).

Mme Bernadette LEGOUGE (pouvoir donné à Mr Claude SAN MIGUEL).

Mme Sylvie SCIANCALEPORE (pouvoir donné à Mr Jean-François BOUVET).

Absent : Mr Timothé METIVIER.

Mme Stéphanie CLEREN a été élue secrétaire.

Objet : Révision des tarifs de location de la salle Marcel Husson

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante les tarifs appliqués actuellement pour la location de la salle Marcel Husson et indique que ceux-ci sont inchangés depuis 2022, ce malgré l'inflation.

Mr le Maire propose une révision des tarifs comme suit :

Glandois	
1/2 journée	85,00 €
Journée	170,00 €
WE	375,00 €
Extérieurs à la commune	
1/2 journée	125,00 €
Journée	250,00 €
WE	500,00 €
Particularités (MSA, SGV)	
1/2 journée	85,00 €
forfait annuel yoga / gymnastique	300,00 €

Il est précisé que toutes les réservations faites avant cette révision conserveront les anciens tarifs.

.../...

Il faudra également mettre en place des conventions pour le yoga (remise à jour) (aucune convention établie à ce jour).

Il est également décidé qu'aucun tarif préférentiel ne sera établi (pour les associations extérieures à la commune, par exemple).

Enfin, le Conseil Municipal décide la suppression des chèques de caution : en cas de pénalités pour dégradations (300.00 €), mauvais tri des déchets (100.00 €) et/ou non nettoyage des tables (50.00 €), celles-ci seront directement facturées sur le titre émis après la location de la salle.

De plus, après la réparation des dégradations, il pourra être émis un titre complémentaire pour régularisation si nécessaire.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants : Pour à l'unanimité des présents et représentés.

Fait et délibéré en séance, aux jours, mois et an susdit, et ont signé avec Nous les Membres présents

Pour Copie Conforme :

Le Maire, Jean-François BOUVET

Le Maire certifie que la présente

Délibération a été déposée

en Sous- Préfecture de Château-Thierry

au titre du contrôle de la légalité le : 20/05/2025

et publication ou notification en date du : 21/05/2025

